

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2897

présenté par  
Mme Rist

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« aux organismes mentionnés aux articles L. 213-1 et L. 752-1 et à l'article L. 723-3 du code rural et de la pêche maritime, suivant celui »

les mots :

« à celui des organismes mentionnés aux articles L. 213-1 et L. 752-1 et à l'article L. 723-3 du code rural et de la pêche maritime »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel